

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 juillet 2021**

**Présents :**

BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie- FLUTRE Patrice – GUERIN Alain-  
PESQUERA Juan - ANTUNES Mickaël – PERE Michaël - DAVID Alexandra – RALITE Séverine -  
LABOUP Benoît – Pascal LYS

**Absents :**

**Absents excusés :**

MAGUIER Jacky - BERTHOMME Claire - LYS DÉDOUCHE Emmanuelle - ROBINAUD Alexandra

**Pouvoirs :**

Madame Claire BERTHOMME donne pouvoir à monsieur Aurélien BERTHELOT  
Monsieur Jacky MAGUIER donne pouvoir à monsieur Juan PESQUERA  
Madame Alexandra ROBINAUD donne pourvoir à monsieur Aurélien BERTHELOT

**Secrétaire de séance :** M. Juan PESQUERA

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Dispositif autour de l'écologie :**

Monsieur GERMES et Monsieur FAVRIAU présentent au Conseil Municipal « la fresque du climat ». Ce jeu de carte est porté par une association et a pour cible les élus, le but de ce jeu est d'identifier et de comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. Le but est de réfléchir aux causes et conséquences de nos modes de vie sur le climat pour ensuite déclencher un dialogue sur les actions possibles au quotidien mais aussi en tant qu'élus. Ils proposent un atelier de 2 à 3 heures à partir de septembre, uniquement sur le volontariat et peut-être étendu à la population.

**Demande de subvention départementale école :**

Monsieur le Maire explique qu'en parallèle de la création de nouveaux sanitaires il va falloir prévoir la réfection de la cour de l'école. Il indique également que la porte de la classe des CE1, malgré de nombreuses interventions, ne fonctionne plus et doit être changée.

• Devis reçus :

- cour de l'école : 20912€ HT soit 25094,40€ TTC
  - porte : 4332,01€ HT soit 5198,41€ TTC
- Soit un total de 25 244,01€ HT

- Taux d'intervention du département : 35 % soit 8835,40€ de subvention (7319,20€ pour la cour + 1516,20€ pour la porte)

Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité

### **Demande de subvention dans le cadre de la voirie accidentogène :**

Dans le cadre de la réfection des voiries accidentogènes, le département se propose, comme chaque année, d'intervenir et de subventionner un projet

Le SdV 17 nous a informés que le projet de Pata de la route de la Dessenderie serait tout à fait éligible à cette subvention

- Montant du devis : 7533,72 € HT
- Subvention estimée à 50% des travaux

Le Conseil municipal se prononce pour la demande de subvention à l'unanimité

### **Loyer logement 2B route de Bénigousse :**

Monsieur le Maire indique :

- Les locataires du logement 2B route de Bénigousse appartenant à la commune, quitteront le logement au 1<sup>er</sup> septembre de cette année.
- Une vérification sera opérée dans le logement courant août, afin de programmer d'éventuels petits travaux qui s'avèreraient nécessaires.
- Monsieur JAUNIN posera un adoucisseur (déjà commandé), cela a été vu lors de la réunion du bureau municipal (maire et adjoints)
- Proposition d'augmentation du loyer à 515€ (contre 480 € actuellement) afin de comprendre l'inflation + les charges liées à l'adoucisseur

### **Décomposition de l'augmentation (pour information et non scindée dans le loyer final) :**

- Passage de 480€ à 500€ pour le loyer « brut » (pour un rattrapage par rapport aux prix du marché)
- 15€ de « charges » pour l'adoucisseur : la mairie fournira 1 révision par an du matériel au locataire et fournira le sel nécessaire à l'adoucisseur pour l'année
- Proposition de révision annuelle du loyer selon l'indice de location IRL au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers du 2e trimestre

Monsieur le Maire explique comment sera calculer la révision du loyer : (source : service-public.fr)

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour calculer la révision du loyer. L'augmentation annuelle du loyer est plafonnée par l'évolution sur un an de l'IRL.

Pour réviser le montant du loyer, il faut connaître 3 informations :

- Montant du loyer hors charge (L)
- Indice de référence des loyers (N) correspondant au trimestre de référence prévu dans le bail (si le bail ne le précise pas, c'est le trimestre du dernier IRL connu lors de la signature du bail)
- Indice de référence des loyers (P) du même trimestre de l'année précédente (P)

Le calcul à effectuer est le suivante :  **$(L \times N) / P = \text{nouveau loyer}$**

Mr LABOUP indique que l'on peut se renseigner en agence immobilière pour avoir une idée des loyers de logements dans la même strate et la durée de la caution.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les différents points liés à ce logement.

## Informations diverses :

### 1. Subvention matériel scolaire

- Subvention pour le matériel informatique obtenue
- Rappel : 70% de la dépense couverte par le ministère de l'Education Nationale dans le cadre du plan de relance pour du matériel informatique et des services
- Commande dans la semaine des tablettes, vidéoprojecteurs et logiciels

### 2. Matériel pour l'école

- Changement de tableaux pour 2 salles car vétustes pour une salle et impossibilité d'utiliser les outils numériques dans l'autre salle.
- Prestataires retenus :
  - SALIBA Saintes pour la salle des CM2 (M. NEXON) : 2 tableaux blancs émaillés 180x120 à 146,60€ HT pièce (commande effectuée)
  - MANUTAN pour la salle des CE1 (Mme HILLAIRET) : 1 tableau blanc émaillé tryptique 400x100 à 389€ HT pièce (commande dans la semaine sous réserve de trouver un autre prix)

### 3. Salle de réunion

- Achat de mobilier pour faire les réunions dans la salle des associations
- But de cet achat : Avoir un mobilier fonctionnel et modulable utilisable facilement à la fois pour les réunions du conseil municipal mais aussi par l'association des aînés et toutes les associations communales.



- Prestataire :

SALIBA à Saintes pour 9 tables à 291,27€ pièce soit 2621,43€ HT

### 4. En bref...

- Travaux aux Sorignets en cours : fin prévue à la mi-juillet, monsieur PESQUERA s'inquiète sur les abords du fossé car il a été élargi. M. PERE, 1<sup>er</sup> adjoint qui suit ce dossier, lui répond que c'était techniquement la meilleure solution possible. Le calcaire après l'enrobé devrait bien délimiter les espaces pour éviter les risques avec le fossé. A l'issue des travaux, on verra toutefois s'il est possible de faire mieux.
- Mise en place d'une buse pour faciliter l'écoulement des eaux dans le fond des Sorignets dans les semaines à venir.
- Eclairage de l'église posé : il reste la mise en place des filtres pour « tamiser » la lumière et les essais techniques pour qu'on oriente les spots selon nos souhaits, prévu d'ici la fin de l'année (probablement septembre – octobre).
- Arrêt du bus de PONS Chez Fouché demandé depuis fin mai / début juin... La région attend le retour de l'étude technique du transporteur. Monsieur GUERIN précise que la sécurité est une grande cause

nationale mais quand il s'agit des enfants, il a l'impression que ce ne soit pas pris en compte. Monsieur le Maire indique qu'il conseille aux parents d'écrire à la région afin que les choses bougent.

• Pétition reçue en Mairie des habitants des Pointes pour abaisser la vitesse de la départementale. C'est une Compétence du département (un comptage va être fait dans les semaines à venir).

### **Questions diverses :**

- Salle des fêtes : le responsable est monsieur LYS il sera assisté par madame DAVID et monsieur FLUTRE. La location est du jeudi 18h au lundi 18h.

Monsieur FLUTRE propose quelques aménagements de l'état des lieux :

- préciser le nombre de personnes prévues
- inscrire le téléphone portable du locataire
- écrire le montant de la caution
- compter le nombre de tables et chaises

Monsieur le Maire précise que la question de la salle des fêtes sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil, la caution et le ménage seront débattus à ce moment-là.

Les toilettes ont été réparées. La question des luminaires va être traitée au fur et à mesure du changement de ceux de l'école.

- Monsieur LABOUP demande ce que l'on fait des anciens tableaux, en particulier ceux de la classe des CE1, réponse : ils sont conservés car encore en bon état.
- Madame RALITE demande où en est l'aire de jeux, réponse : fondations mi-juillet
- Monsieur PESQUERA demande de la part de monsieur MAGUIER quand est-il de la distinction de monsieur LUCAZEAU, réponse de monsieur le Maire : un adjoint qui a fait plus de 18 ans de mandat peut prétendre au titre de maire-adjoint honoraire. Monsieur LUCAZEAU en a fait la demande auprès de monsieur le PREFET, demande qui lui a été légitimement accordée. Ce titre ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative particulière ni aucun avantage financier. Cependant, monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courtoisie républicaine, lors des commémorations, une invitation particulière lui sera faite.

La séance est levée à 20h45